

Communiqué de presse

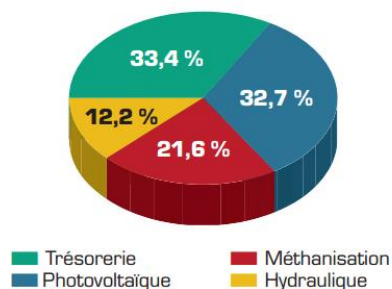


Résultat du paiement en actions du dividende 2016

Paris, le 13 juillet 2016 – Méthanor (Alternext FR0011217710 ALMET), société spécialisée dans le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (méthanisation, biomasse, photovoltaïque, hydroélectrique...), informe ses actionnaires que l'option pour le paiement du dividende en actions s'est traduite par l'exercice de 27% des droits en faveur d'un paiement en actions.

Cette opération a entraîné la création de 2957 actions nouvelles (représentant une augmentation de 0,36% du capital et des droits de vote exerçables), dont la livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris interviendront le 18 juillet 2016.

RÉPARTITION DES ACTIFS MÉTHANOR EN 2015



Les actions nouvelles seront de même catégorie et assimilables aux actions ordinaires de la Société qui étaient déjà admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (Alternext – code ISIN FR0011217710).

Pour mémoire, l'Assemblée Générale Mixte de Méthanor du 15 juin 2016 avait fixé le montant du dividende au titre de l'exercice 2015 à 0,07 euro par action et décidé que ce dividende pouvait, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions. Le prix de l'action nouvelle remise en paiement du dividende a été fixé à 5,11 euros, égal à 90% de la

moyenne des cours cotés sur le marché réglementé Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le 15 juin 2016, jour de l'Assemblée Générale Mixte, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

Le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire sera également versé le 18 juillet 2016.



METHANOR

A propos de Méthanor

Coté sur le marché Alternext, Méthanor a pour vocation de financer et d'exploiter des projets d'énergies renouvelables, notamment dans la méthanisation agricole. La méthanisation agricole apporte une solution industrielle aux exigences environnementales en transformant par fermentation la matière organique en biogaz. Le biogaz est ensuite injecté dans le réseau de gaz ou utilisé pour générer de l'électricité par combustion et pour produire de la chaleur.

L'électricité ou le gaz produits sont revendus à EDF ou GDF dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'environnement et bénéficient de tarifs de rachat garantis pendant 15 ans pour la méthanisation agricole et 20 ans pour les autres énergies renouvelables. Ces contrats de rachats garantis par EDF ou GDF permettent d'offrir à Méthanor un rendement sécurisé sur 15 à 20 ans. La société Méthanor a toujours été rentable depuis sa création. L'objectif des dirigeants est de distribuer un dividende régulier et en croissance.

Profiter d'une visibilité sur 15 ans à 20 ans : Les projets d'énergie renouvelable financés par Méthanor bénéficient de contrats de rachats de l'électricité produite garantis sur 15 à 20 ans.

Répondre aux enjeux majeurs du 21e siècle : En investissant dans Méthanor, vous participez à la limitation des émissions de gaz à effet de serre, le traitement des déchets agricoles, l'économie des énergies fossiles.

Construire un patrimoine rentable : Méthanor affiche un résultat net positif chaque année depuis sa création en 2012. L'objectif des gérants est de distribuer au moins 80 % du RN sous forme de dividendes aux actionnaires.

Investir sur une classe d'actif décorrélée : Les projets d'énergie renouvelable financés sont totalement décorrélés de la conjoncture économique et assis sur des spéculatifs : les déchets agricoles (méthanisation), le soleil (photovoltaïque), l'eau (hydraulique), la forêt (biomasse).

CONTACTS PRESSE

Méthanor

contact@methanor.fr

T : 01 40 15 61 77

Ulysse Communication

Jean-Philippe Mocci

jpmocci@ulyse-communication.com

T : 06 71 91 18 83